

Rue Gilles Ménage

Interdiction de circuler aux heures d'affluence des entrées / sorties de l'école

Afin de renforcer la sécurité des enfants scolarisés à l'école Gilles Ménage, la ville de Sablé a décidé de réglementer la circulation dans la rue Gilles Ménage aux horaires d'affluence des élèves et des parents devant l'établissement scolaire (entrées / sorties d'école).

Ainsi, à compter du **12 mai 2025**, la rue Gilles Ménage sera interdite à la circulation de **tous les véhicules**, dans les deux sens de circulation (à l'exception des riverains, des services communaux, des services de secours et d'incendie), **durant la période scolaire**, aux jours et horaires suivants :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- de 8h15 à 8h40 et de 16h25 à 16h40

Une signalisation sera mise en place par les services municipaux.